

Pamboursement / societe en liquidation

ivemboursement i	3001616	GII	nquidation
judiciaire			

Par nicoelcainri, le 23/11/2022 à 17:31

Bonsoir,

J'ai besoin de votre aide svp.

En gros, en été j'ai signé un contrat de prestations avec une agence matrimoniale pour une durée d'un an. Or vendredi mon interlocuteur m'a prévenu que la société arrêtait toutes ses activités pour cause de liquidation judiciaire.

Je n'ai pas été informé de l'état financier de la société à la signature et j'avais réglé 3k. Je me demande donc ce que je peux faire à partir de là et si de ne pas avoir été prévenu du risque de liquidation est de ma faute ou de la sienne.

Merci d'avance,

Cordialement,

Par Marck.ESP, le 23/11/2022 à 18:27

Bonjour

L'agence était-elle déjà en cessation de paiement ou liquidation lorsque vous avez signé?

Par nicoelcainri, le 23/11/2022 à 18:54

Bonjour,

Merci de votre retour.

Elle n'était pas en liquidation lorsque j'ai réglé et signé le contrat (il y a 3 mois). Mais je ne sais pas si elle était en cessation de paiement (si différent).